



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 24/03/2015

Référence		
2015_03_14		
Objet de la délibération		
Renouvellement de la ligne de trésorerie		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	27	36
Date de la convocation		
16/03/2015		
Date d'affichage		
16/03/2015		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2015 et le 24 Mars à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loic, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. RIOUAL Bernard, GODEBERT Viviane à M. MOUNIER Gilles, MM : FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, LORCY Arnel à M. PLUCINSKI Michel, MASSON Alain à Mme QUIGUER Tifenn, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé(s) : Mmes : BALCON Claudie, MALGORN Bernadette, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurvan, OGOR Pierre

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, M CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M NEDELEC Yohann

Objet de la délibération :
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il s'agit de renouveler une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre le bon fonctionnement du Pôle métropolitain et anticiper sur les différentiels entre dépenses et perception de certaines subventions.

Nous avons à nouveau sollicité le Crédit Agricole qui nous fait des propositions identiques à 2014 soit :

- Duré : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois moyenné : + 1.85% (base 365 jours)
- Commission d'engagement : 0.25% l'an, soit 250 €
- Frais de dossier : 350€
- Pas de minimum imposé

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_14-DE

Reçu le : 27/03/2015

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- autorisent le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus

Pour extrait conforme,

A Brest, le 27 mars 2015



François CUILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_14-DE

Reçu le : 27/03/2015